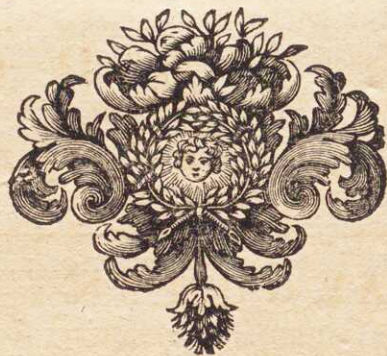


Trône élevé, & éclairé d'une infinité de luminaires. Les Prestres firent l'Office & un Jesuite Japonnois prononça l'Oraison funebre, qui eut l'approbation de tout le monde. Il sembla que la paix de l'Eglise finit avec ce bon Prince & qu'elle fut ensevelie avec luy: car quarante-deux jours après sa mort Cambacundono changea d'inclination pour les Chrétiens, & de leur protecteur devint leur ennemi & leur persecuteur, comme nous allons voir dans le Livre suivant.



HISTOIRE
DE
L'EGLISE
DU JAPON.
LIVRE NEUVIEME.

ARGUMENT.

Etat de la Religion l'an 1587. Origine de la persecution qui s'éleva contre l'Eglise. Changement subit de Cambacundono envers les Chrétiens, & quelles en furent les causes. Justo Ucondono est banni pour la Foy. Constance de son pere, de sa femme & de toute sa famille. Dom Augustin le retire dans son Gouvernement. Edit de l'Empereur contre les Chrétiens & contre les Peres. Le Pere Provincial assemble ses Religieux à Firando & ce qui y fut résolu. Departement des Peres par le Japon. Dom Augustin rend de grands services à la Religion. Constance de quelques Dames Chrétiennes. Conversion admirable de la Reine de Tango. Elle sort déguisée de son Palais pour entendre la messe.
Vu u iij

dre les Peres. Dix-sept Dames de sa Cour se rendent Chrétiennes. Les Peres estant bannis elle est baptisée par une de ses filles d'honneur. Le Roy son mary la traite fort mal. Elle persevere constamment jusqu'à la mort. Le Roy de Bungo persecute les Chrétiens. Constance de Dom Paul Seigneur de marque & grand Capitaine. Conspiration formée contre luy. Il est en plus grand credit que jamais. L'Empereur le fait manger à sa table & chasse de sa Cour le Roy de Bungo qui l'avoit voulu mettre mal dans son esprit. Nouvelle conspiration contre luy qui n'a point d'effet. Martyre d'un vieillard Chrétien. Cambacundono fait abattre les Eglises. Zele admirable de Dom Protas. Les Peres prennent resolution de se cacher pour un temps. Ferveur des Chrétiens dans ce temps de persecution. Etat du Royaume de Gotto. Martyre d'une femme Chrétienne devotée à la sainte Croix. Méchante affaire arrivée à Dom Protas. Justo Ucondono retourne à la Cour. Cambacundono oblige tous les Rois de luy venir rendre hommage. Il forme le dessein de subjuguier la Chine. Sa politique pour maintenir son Empire en paix. Croix miraculeuse trouvée dans le Royaume d'Arima. Mort du Pere Cuello. Le Pere Valignan arrive au Japon avec les quatre Ambassadeurs. Il en donne avis à l'Empereur. Ils sont appelez à la Cour. Cambacundo se rend maître de Nangasacki. L'Isle d'Amacusa se revolte contre luy. La Ville de Tondo est assiégée. Trois cens femmes combattent sur la brèche & repoussent l'ennemy. Elles sont taillées en pieces & la Ville est prise d'assaut. Constantin Roy de Bungo se convertit & renonce à l'idolâtrie. Etat de la Chrétienté de Meaco & des lieux circonvoisins. Dispute d'un jeune Chrétien avec un Bonze. Etat de la Compagnie de

JESUS dans le Japon. Raisons qui faisoient esperer que l'Empereur revoqueroit son Edit.



DEPUIS trente-huit ans que saint François Xavier avoit répandu dans le Japon les premiers rayons de la Foi & jetté dans cette terre inculte les premieres semences de l'Evangile, la Religion estoit devenue si belle & si florissante, qu'on la pouvoit comparer à un oranger chargé de fruits & de fleurs qui bourgeoit de toutes parts. C'estoit un champ cultivé par les ouvriers du Seigneur & arrosé de pluyes celestes, qui promettoit une ample & riche moisson à ceux qui le cultivoient. C'estoit un vaisseau qui voguoit à pleines voiles, poussé par le vent du saint Esprit & qui découvroit tous les jours de nouvelles terres & de nouveaux pais.

On comptoit cette année 1587. plus de deux cens mille Chrétiens dans le Japon, parmi lesquels il y avoit des personnes d'un merite distingué, des Rois, des Princes, des Generaux d'armées, des premiers Seigneurs de la Cour, & pour dire en un mot la fleur de la Noblesse Japonnoise. Le nombre en augmentoit chaque jour par l'estime que Cambacundono sembloit faire de la Religion Chrétienne; par l'affection qu'il témoignoit à ceux qui la preschoient & la défendoient; par le mépris qu'il faisoit des Bonzes, les chassant de leurs Monasteres, brûlant leurs Temples & brisant leurs Idoles; par les emplois les plus considerables de l'Empire qu'il donnoit aux Seigneurs Chrétiens; par la permission qu'il accordoit à ceux de sa Cour de recevoir le Baptême, & generalement par les Eglises qu'il faisoit bastir au vray Dieu & par les faveurs dont il combloit les Peres de la Compagnie: Car il ne se contentoit pas de les appeler souvent à son Palais, mais sçachant que le Pere Provincial estoit dans une barque, il l'alloit trouver & s'entretenoit plusieurs heures tres-familierement avec luy. Ce n'est pas qu'il eût quelque sentiment de Religion: au contraire c'estoit un ambitieux qui vouloit s'ériger en Dieu & faire voler sa reputation jusques dans tous les Royaumes de l'Europe.

Neanmoins ces belles apparences engageoient les plus grands Seigneurs à se faire instruire, & le nombre des Profelytes estoit si grand, que les Peres n'avoient repos ni le jour, ni la nuit. Ils estoient occupez incessamment à prescher, à baptiser, à con-

I.
Etat de la
Religion.

feffer & à instruire ceux qui demandoient avec empressement le Baptême : Entre lesquels estoit le neveu de Cambacundono, jeune Prince de dix-neuf ans, heritier presomptif de l'Empire, son oncle n'ayant point d'enfans.

I I.
*Origine de
la persecu-
tion qui s'é-
leva contre
l'Eglise.*

Les choses estant en cet estat & l'Eglise jouissant par tout d'une grande paix, le Diable ennemi de la gloire de JESUS-CHRIST prévoyant la conversion entiere du Japon, excita une furieuse tempeste qui a poussé le vaisseau de l'Eglise du Japon contre des écueils où il s'est entierement brisé, Dieu le permettant ainsi, soit pour éprouver la Foy des nouveaux Chrétiens, soit pour punir la dissolution effrenée des anciens, je veux dire des Marchands qui venoient d'Europe trafiquer au Japon, dont quelques-uns s'abandonnant à toutes sortes d'excès, caufoient des scandales funestes à ces nouveaux convertis : Jusques-là qu'on en voyoit qui passaient les jours & les nuits dans les débauches, & qui enlevoient par force des femmes dans leurs vaisseaux. C'est pourquoy les Japonnois avoient coûtume de dire que les Prestres d'Europe preschoient une Loy & que les Marchands d'Europe en avoient une autre. Les Jesuites avoient beau les reprendre, ils écoutoient plutôt leur passion que leurs avis, & pour vivre plus licentieusement, ils alloient mouiller à des Ports où les Peres n'avoient point de demeure.

III.
*Presage de
ce qui de-
voit arri-
ver.*

Au reste le scandale estoit si grand que Cambacundono en fut informé & conceut une méchante opinion de la Loy Chrétienne, se persuadant que la devotion des Peres estoit un masque artificieux dont ils couvroient un dessein secret de soumettre l'Empire du Japon à quelque Roy Chrétien. Justo Ucondono eut quelque pressentiment de cette persecution dont l'Eglise étoit menacée : Car un jour que le Pere Provincial s'entretenoit avec luy du bon estat de la Religion dans tous les Royaumes de Ximo, il luy dit d'un visage triste, qu'une terrible tempeste s'alloit élever contre les Chrétiens, & qu'il luy sembloit voir de ses yeux les Eglises renversées, les Peres bannis & les serviteurs de Dieu mis à mort par les Infidèles ; qu'il avoit tous les sujets imaginables de compter sur la faveur de l'Empereur : Cependant qu'il ne pouvoit oster de son esprit que toute cette face de theatre alloit changer, & qu'on verroit bien-tost le sang des Chrétiens couler dans toutes les plaines du Japon. Ce presage n'a esté que trop vray : car l'esprit de Cambacundono changea tout d'un coup, & de protecteur des Chrétiens devint leur Neron & leur persecuteur.

cuteur. Voicy les causes de ce changement.

La premiere fut son orgueil qui le rendoit infiniment sensible à tout ce qui choquoit ses volontez. Un navire de Portugal extraordinairement grand estant arrivé au port de Firando, on en fit recit à Cambacundono qui desira de le voir & pria le Pere Provincial de faire en sorte auprès du Capitaine Portugais qu'il l'amenast à Facata, où il estoit alors. Le Capitaine ayant reçu la lettre du Pere, vint trouver Cambacundono & luy marqua le desir qu'il avoit de satisfaire sa Majesté ; mais qu'il couroit risque de perdre son bastiment avec toutes les marchandises qui étoient dedans, parce qu'il demandoit la haute eau, & qu'il n'y en avoit pas assez pour luy dans ces petits bras de mer où il falloit passer pour arriver à Facata. L'Empereur fit semblant de goûter ces raisons, & fit beaucoup de caresses tant au Capitaine qu'aux Peres qui se trouverent à la Cour : mais la même nuit il fit commandement aux Peres de sortir dans vingt jours du Japon, avec défense sous peine de la vie d'y prescher désormais la Loy de Dieu.

Un changement si inopiné surprit les Payens aussi bien que les Chrétiens. Cambacundono pour justifier une conduite si bizarre, fit entendre aux gens de sa Cour qu'il en usoit ainsi, parce que la Loy des Chrétiens estoit tout-à-fait contraire à la Religion qui avoit esté jusqu'alors pratiquée dans le Japon ; qu'il y avoit long-temps qu'il avoit dessein de l'abolir : mais qu'il avoit différé jusqu'à ce qu'il se fût rendu maître de Ximo, parce que c'estoit-là que les Chrétiens estoient en plus grand nombre & qu'ils eussent pû former un parti contre luy. Mais quoy qu'il pût dire, on sentit bien que la véritable cause de son indignation estoit le refus qu'avoit fait le Capitaine Portugais de luy amener son vaisseau, & on se souvenoit très-bien qu'il en avoit demandé deux pour faire la guerre à la Chine. D'ailleurs si la Loy des Chrétiens luy eût déplû, & s'il se fût défié d'eux, il ne l'eût pas vantée comme il faisoit, & il n'eût pas donné le commandement de ses armées à ceux qui en faisoient profession.

Outre ce refus on a scû depuis les deux principales causes qui l'ont poussé à faire cette Ordonnance. La premiere est le dessein qu'il avoit conceu de s'ériger en Dieu & de se faire adorer de ses peuples comme un des grands conquerans du Japon : Et parce qu'il voyoit bien qu'il n'y avoit que les Chrétiens qui s'opposeroient à son ambition & qui refuseroient de luy rendre un culte divin, il

IV.
*Change-
ment subit
de Camba-
cundono
envers les
les Chré-
tiens &
quelles en
furent les
causes.*

prit resolution de les exterminer au plûtost pour ne leur pas donner le temps de se reconnoistre & de former un parti dans l'estat.

V.
Infame
commerce
d'un Bonze
de Fren-
ce 1774.

L'autre cause de l'averfion qu'il conceut de la Religion Chrétienne, fut le débordement de ses mœurs: Car c'estoit un Prince lascif au delà de ce qu'on peut imaginer. Il avoit à Ozaca trois cens femmes qu'il entretenoit, & parce qu'elles ne pouvoient pas le suivre dans ses voyages, il avoit donné commission à un Bonze infame de luy tenir un ferrail prest dans tous les lieux où il alloit. Ce Bonze s'appelloit Jacuin, lequel voyant que sa Religion n'estoit plus à la mode & qu'on s'en railloit à la Cour, renonça à son métier, & de Bonze se fit Medecin. Cette profession luy donna accès auprès de Cambacundono, & il entra si avant dans ses bonnes grâces, qu'il devint le Ministre de ses passions: Car il alloit dans toutes les Villes & dans tous les Royaumes découvrir s'il y avoit quelque fille ou quelque femme d'une rare beauté, & s'il en trouvoit, fussent-elles Reines ou filles de Reines, il les enlevoit sans que personne osast s'y opposer, tant étoit grande la crainte qu'on avoit de ce Tyran.

Après avoir ravagé pour ainsi parler tous les pais d'alentour de Facata où estoit Cambacundono, ce Bonze infame entra dans le Royaume d'Arima, où ayant découvert des Dames & des Demoiselles Chrétiennes qu'il crut ne devoir pas déplaire à son Prince, il tascha de les débaucher: mais elles receurent avec mépris & indignation la proposition qu'il leur en fit, & luy reprocherent de ce qu'ayant esté Bonze il entretenoit ce commerce infame. Après l'avoir maltraité de paroles, elles s'allèrent cacher pour éviter la violence de ce Ministre brutal. Jacuin indigné de ce refus & piqué des reproches qu'elles luy avoient faites, prit resolution de s'en venger sur tous les Chrétiens. Il en vouloit principalement à Justo Ucondono qui avoit ruiné les Temples & les Monasteres de Tacacuiqui & qui faisoit le même dans son nouveau Gouvernement.

VI.
Emporte-
mens de
Cambacun-
dono contre
les Chré-
tiens

Après avoir bien étudié le personnage qu'il vouloit faire, il entre dans le Palais, où il trouve Cambacundono dans un festin fort échauffé du vin que les Portugais avoient apporté d'Europe. Le Prince aussi-tôt luy demande s'il avoit fait quelque belle conquête. Le Bonze luy répond d'un air triste, qu'il estoit entré dans le Royaume d'Arima pour executer les ordres de sa Majesté: mais qu'il avoit esté si mal-traité par les Chrétiens, qu'il s'estimoit heureux d'estre échappé de leurs mains la vie sauve. Le

Tyran entendant ces paroles se leve de table, & criant comme un furieux, gâté de vin qu'il estoit, il jure qu'il va couper la gorge à toutes les femmes Chrétiennes d'Arima. Le Bonze le voyant en si belle humeur, après que son feu se fut un peu ralenti, luy represente d'un sens froid, qu'il n'estoit pas honorable à un grand Prince comme luy de se venger sur des femmes: mais qu'il devoit s'en prendre aux Peres qui condamnoient les plaisirs de sa Majesté & s'y opposoient de toutes leurs forces; qu'ils estoient maîtres de tout le Ximo, & qu'il n'y avoit point de Chrétien qui ne deferaist plus à leurs volontez qu'aux siennes; Que toutes les forces de l'Empire estant entre les mains de Justo Ucondono, le plus passionné de cette Secte, il y avoit à craindre qu'il ne se prevalût de son autorité, & que sous pretexte de religion, il ne formast quelque parti dans l'Etat; Que sa Majesté avoit devant les yeux l'exemple du Bonze d'Ozaca, qui sous un masque de pieté avoit levé une puissante armée & vouloit s'emparer du Japon; que les Chrétiens avoient des liaisons fort étroites avec les Portugais & des intelligences secretes avec les Princes étrangers.

Il n'en fallut pas davantage à un Prince défiant & irrité pour prendre des resolutions extrêmes. Il envoya sur l'heure un Ex-
prés à Justo Ucondono luy dire de sa part, qu'un homme qui estoit passionné zelateur de la Loy des Chrétiens, & qui avoit renoncé pour l'embrasser à la Religion de ses Peres; qui brûloit & rasoit les Temples des Camis & des Fotoques & qui obligeoit ses vassaux de gré ou de force de se faire Chrétiens, ne pouvoit pas servir fidèlement le Seigneur de la Tense son maître, qui estoit d'une Religion contraire. Partant qu'il eût à choisir, ou de renoncer sur l'heure même à la Loy des Chrétiens, ou d'estre banni & dépouillé de tous ses biens, terres & Charges qu'il avoit à la Cour.

Il ordonna à son Envoyé de rompre les portes s'il ne vou-
loit pas les ouvrir, & dans l'impatience où il estoit, il dépêcha
Courriers sur Courriers pour avoir sa réponse. Le premier qui luy porta ces ordres luy conseilla de dissimuler pour un temps, & sans renoncer à sa Religion, de dire à l'Empereur qu'il obéiroit à ses commandemens. Plusieurs de ses amis qui estoient chez luy tâchoient de luy persuader la même chose: mais Justo Ucondono qui avoit l'ame grande & une vertu à l'épreuve, ayant receu cet ordre fit cette réponse à l'Envoyé d'un visage fort se-

Xxx ij

VII
Ordre à U-
condono de
renoncer la
Foy ou d'al-
ler en exil.

VIII.
Réponse de
Justo U-
condono.

rein & d'un sens extrêmement rassis. Vous direz à mon Maître & à mon Seigneur Cambacundono, que je suis prest à répandre mon sang & à perdre la vie pour son service : mais que je ne serois pas digne de ses bonnes grâces, si j'étois assez infidèle pour renoncer à la Loy du vray Dieu que j'ay embrassée. Il est vray que j'ay tâché de faire part à mes vassaux du bon-heur que je possède & de les rendre tous Chrétiens comme moy, puisqu'il n'y a que cette Religion qui soit la véritable & qui nous puisse sauver. Mais sa Majesté n'ignore pas que la Loy Chrétienne oblige ceux qui la professent de rendre une obéissance parfaite à leurs Souverains en tout ce qui n'est point contraire aux Commandemens de Dieu. Ainsi vous direz à l'Empereur que Justo Ucondono est prest de renoncer à tous ses biens, à toutes ses charges & à tous ses emplois : mais qu'il ne peut & qu'il ne doit en aucune manière renoncer à l'obéissance qu'il doit au vray Dieu, & que s'il avoit mille vies, il les perdrait plutôt que de luy manquer de fidélité. Cambacundono ayant reçu cette réponse donna sur l'heure même ses biens, ses Charges & ses Emplois à divers Seigneurs de la Cour.

IX.
L'Empereur
fait des
questions
au Pere
Provincial.

La même nuit & dans la même chaleur du vin, il envoya deux de ses Officiers l'un après l'autre au Pere Provincial qui prenoit son repos dans une petite barque. Le premier l'ayant éveillé luy dit, qu'il venoit de la part de Cambacundono, sçavoir de luy pourquoy les Peres de la Compagnie sollicitoient & forçoient les Japonnois de se faire Chrétiens ? Pourquoy ils ruinoient les Temples des Camis & des Fotoques ? Pourquoy ils persecutoient les Bonzes & ne s'accordoient pas avec eux ? D'où vient qu'ils mangeoient des vaches & des bœufs, animaux qui estoient si nécessaires au public ? Qui avoit donné pouvoir aux Portugais d'acheter des Japonnois & de les mener aux Indes pour en faire des esclaves ?

Le Pere fut extrêmement surpris d'un changement si inopiné & n'en pouvoit deviner la cause : car le jour precedent Cambacundono luy avoit fait l'honneur de le venir visiter dans cette même barque & de s'entretenir plusieurs heures avec luy, avec promesse de favoriser en toutes choses les Chrétiens & les Peres de la Compagnie. Comme il estoit dans l'étonnement d'une resolution si étrange, l'Officier le presse de faire réponse au plutôt aux questions qu'il luy avoit faites.

X.
Réponse du
Pere Pro-

Alors le Pere luy dit que l'Empereur luy avoit donné pouvoir de prescher la Loy Chrétienne par tout le Japon, par Lettres Pa-

rentes qu'il luy avoit fait expedier ; que cette Loy ne reconnoissant qu'un Dieu Createur du Ciel & de la terre, dès-là que sa Majesté permettoit à ses Sujets de se faire Chrétiens, elle leur permettoit de renoncer aux Idoles & de détruire leurs Temples comme injurieux au vray Dieu ; Que l'Empereur avoit souvent témoigné qu'il trouvoit bon qu'on en usast de la sorte, & que Nobunanga son predecesseur avoit tenu cette conduite envers les Bonzes ; Que la Religion Chrétienne estant aussi contraire à celle des Bonzes que l'est la lumiere aux tenebres & la verité à l'erreur, il estoit impossible qu'ils pussent convenir ensemble ; que cette même Loy défendoit d'user de violence, & qu'on ne pouvoit estre Chrétien par force ; qu'à la verité les Peres mangeoient des bœufs au Japon comme ils font en Europe : Mais que si sa Majesté ne le trouvoit pas bon, ils n'en mangeroient jamais. Quant à ce qui regarde les Portugais, qu'ils n'estoient point responsables de leur conduite ; qu'ils n'avoient point connoissance du mal qu'ils faisoient, ni le pouvoir de les en empêcher ; qu'ils les avoient souvent repris de ce qu'ils achetoient des Japonnois que les gens du pais leur vendoient : mais qu'ils n'avoient pu rien gagner sur leur esprit ; que sa Majesté pouvoit aisément y apporter remede, en défendant sous de grosses peines à tous les Gouverneurs des Villes & des Ports où les Portugais abordoient, d'en vendre ou de souffrir qu'on en achete.

Le Pere ayant fait cette réponse rentre dans sa barque, d'où il estoit descendu pour parler à l'Officier de l'Empereur, & fait rapport aux autres Religieux de son Ordre qui estoient dans le même vaisseau, des interrogations qu'on luy avoit faites. Ils se mirent tous en prieres, attendant la mort dont ils se voyoient menacer. Lorsqu'ils se dispoient à tous les evenemens, voicy un autre Officier qui vient de la part du même Cambacundono, leur declarer la sentence prononcée contre Justo Ucondono & il leur en fait voir une copie. Les Peres fort surpris virent bien que l'esprit de l'Empereur estoit changé à leur égard, & qu'ils devoient s'attendre à quelque persecution sanglante.

L'exil dans le Japon est une peine bien differente de celle des autres Royaumes : Car elle ne consiste pas seulement dans un changement de pais ; mais elle est accompagnée d'une confiscation de tous les biens. Et cette peine tombe non seulement sur le criminel, mais elle enveloppe encore la femme, les enfans, les parens, les amis & generalement tous ceux qui ont quelque

XI.
Vertus admirables de
Justo Ucondono.

liaison avec luy d'amitié ou de parenté : & ce qui met le comble à son mal-heur, c'est qu'en même temps qu'il est banni, il est condamné à mort dont le Prince suspend l'exécution jusqu'à tel temps qu'il luy plaist. De sorte qu'un exilé est tous les jours en danger de mourir & ne peut s'asseurer d'un moment de vie.

C'est ce qui doit faire admirer la vertu de Justo Ucondono : car ayant les plus belles Charges de l'Empire, & jouissant de soixante & dix mille écus de rente que luy valaient ses Gouvernemens, il se voyoit en un jour dépoüillé de tous ses biens & réduit à la mendicité. Il considéroit outre cela l'état déplorable de ses vassaux qui estoient tous Chrétiens & qui alloient tomber sous la domination d'un Seigneur idolâtre. Mais ce qui l'affligoit le plus sensiblement, c'estoit le desastre de son pere Darie, de sa femme, de ses enfans, de son frere unique, & de ses parens qui alloient tous estre chassés de leurs maisons & de leur pais & plongez dans un abîme de misere à son occasion. Cependant cette image terrible qui se presentoit à ses yeux n'ébranla point sa Foy, & la compassion qu'il avoit de sa famille n'amollit point son courage. Il parut dans ce choc furieux, ferme, constant, & intrepide. Il sentoît même une joye tres-grande qui paroisoit sur son visage, de ce qu'il avoit enfin trouvé l'occasion de souffrir quelque outrage pour la querelle de JESUS-CHRIST.

Après le depart des Courriers, il fut quelque temps en doute s'il ne devoit pas aller luy-même trouver Cambacundono & l'exhorter à se faire Chrétien : Car, disoit-il, *il arrivera de deux choses l'une, ou que convaincu par la force de mes raisons il embrassera la Foy, ou qu'offensé de ma liberté il me fera trancher la teste. L'un ou l'autre est le plus grand bon-heur qui me puisse arriver.* Cette pensée fit une telle impression sur son cœur, qu'il se mit en chemin pour l'aller trouver : mais ses amis ayant senti son dessein l'arrêterent par une espee de violence qu'ils luy firent, ne pouvant l'en détourner par raison.

XII.
Il prend
congé de ses
amis.

Le lendemain matin il appelle les principaux Officiers de son armée qui estoient Chrétiens, plusieurs desquels ne sçavoient point ce qui s'estoit passé la nuit precedente, & voyant Ucondono plus gay qu'à l'accoustumé, crurent qu'il luy estoit arrivé quelque bonne fortune : Mais ils furent bien surpris lorsqu'il leur déclara l'Arrest que Cambacundono avoit prononcé contre luy. *Je ne regrette point,* leur dit-il, *la perte de mes biens ; l'exil auquel je suis condamné ne m'étonne point : Au contraire je sens dans*

mon cœur une joye que je ne vous puis exprimer d'avoir quelque occasion de signaler ma foy. Il n'y a qu'une chose qui m'afflige, qui est, que je ne suis plus en estat de reconnoître, comme j'en avois le dessein, les services que vous m'avez rendus & que je vous vois sur le point de souffrir de grandes persecutions pour la Religion. Le Dieu que nous servons vous recompensera mieux que je ne puis faire, pourvu que vous luy soyez fideles. Quel bien vous peuvent faire tous les Seigneurs du Japon qui approche d'une felicité éternelle ? Vous ne perdez rien en me perdant, mais si vous perdez la Foy que deviendrez-vous après vostre mort ? Qui sauvera vostre ame quand vous l'aurez perdue ? Que donnerez-vous pour la racheter ?

Il se mit alors à les exhorter en termes puissans & affectueux à perseverer dans la Foy : mais ses gens l'interrompirent par leurs cris & par leurs larmes. Ils protesterent tous qu'ils ne l'abandonneroient jamais & aussi-tost ils se couperent tous le flocon de cheveux qu'ils avoient au haut de la teste, qui est la marque, comme j'ay dit, d'une extrême douleur, qu'on renonce au monde & qu'on se tient pour banni. Justo les consola tous & les embrassa fort tendrement, les remerciant de l'affection qu'ils luy portoient. Ensuite il les exhorta à demeurer dans leurs emplois tant que l'Empereur les y laisseroit, en leur représentant que c'estoit le bien de la Religion, & que s'ils quittoient son service, il croiroit que la défiance qu'on luy a donné des Chrétiens seroit tres-bien fondée. Quoy qu'il pût dire, il y en eut qu'il ne put jamais refoudre à le quitter, mais qui voulurent luy tenir compagnie dans son exil.

Le bruit de sa disgrâce s'estant répandu dans la Cour, dans Facata & dans son armée, il n'y eut personne qui ne luy portast compassion. Les principaux Seigneurs quoy que Payens & les Rois mêmes accoururent chez luy & luy offrirent de grosses sommes d'or & d'argent. Justo les remercia tous & leur fit connoître par la grandeur de son courage, que tout pais est la patrie d'un Chrétien, puisqu'il trouve Dieu par tout. Sur le soir il se déroba de son logis par une porte de derriere & montant dans une chaloupe, il passa dans une Isle voisine, d'où il partit de grand matin pour se rendre à Acascio où estoit sa famille.

Il fit si grande diligence qu'il leur porta luy-même les nouvelles de son bannissement. Aussi-tost qu'il parut mal vêtu, rasé & sans aucune marque de commandement, son pere, son frere, sa femme, ses enfans & tous ses domestiques furent frappez d'un

XIII.
Constance
de Darie
pere de Ju-
sto & de
toute sa fa-
mille.

étonnement étrange & luy demanderent ce qui luy estoit arrivé, ne pouvant s'imaginer qu'il fût disgracié pour la Religion à laquelle Cambacundono paroïssoit si affectionné. Justo leur dit alors d'un visage ferein, comme l'Empereur avoit changé tout à coup & l'avoit banni pour la Religion. Darie son pere avoit esté saisi d'abord d'une grande apprehension que son fils n'eût fait quelque faute qui luy eût attiré ce mal-heur; mais aussi-tost qu'il eut appris que c'estoit pour la Foy qu'il estoit exilé, ce bon vieillard ne put s'empêcher de faire éclater sa joye, & bien qu'il vît la longue chaîne de miseres que traînoit après soy cet exil & les calamitez innombrables où il alloit tomber dans son extrême vieillesse luy & toute sa famille, il leve les mains au Ciel & remercie Dieu de la grace qu'il leur faisoit, de les avoir choisis pour donner aux Chrétiens du Japon le premier exemple de fidelité & de persévérance. Ensuite se jettant au cou de son fils, il l'embrassa avec beaucoup de larmes le felicitant de son bonheur. *Il ne nous reste plus*, luy disoit-il, *mon fils, qu'une chose à desirer, qui est qu'après avoir perdu tous nos biens pour la Foy, nous perdions aussi le sang & la vie.*

La vertu de ce saint vieillard consola extrêmement Ucondono son fils. Mais celle de sa femme, de son frere & de ses enfans, qui se voyoient en un moment tombez d'une haute fortune dans un abîme de misere, le surprit encore davantage: Car au lieu d'éclater en plaintes & en sanglots, tous furent saisis d'une aussi grande joye que s'ils eussent gagné un Empire. Ils embrassent Ucondono; ils tâchent de le consoler, & après avoir versé des larmes de joye, ils s'en vont tous à l'Eglise remercier nostre Seigneur d'une grace si signalée. Leurs prieres achevées ils retournent au logis, & incontinent après se mettent en chemin, hommes, femmes, vieillards, enfans, maîtres, serviteurs, chacun chargé de son petit bagage. Ils alloient chantant les loüanges de Dieu par les montagnes & les vallées, au travers de plusieurs grandes forests, de torrens débordez, & de campagnes desertes, exposez le jour & la nuit à la rigueur de l'air. C'estoit un spectacle qui tiroit les larmes des yeux de tout le monde, de voir un pauvre vieillard avec ses enfans, qui de Princes qu'ils estoient le jour precedent, estoient reduits à mendier leur pain, à s'en aller errans de país en país, de terre en terre, sans sçavoir où ils alloient: Cependant plus contens que lorsqu'ils estoient à la Cour dans l'abondance de toutes choses, tant il est vray que

ce

ce n'est pas ce qui est hors de l'homme qui le rend heureux, mais ce qu'il possède au dedans de luy-même.

Dom Augustin Amiral de l'armée navale de Cambacundono & Chrétien aussi déclaré que l'étoit Ucondono, ayant appris sa disgrâce, l'invita à venir passer le reste de ses jours dans ses terres. Justo considerant qu'il y avoit des Eglises & qu'il pourroit y faire les exercices de sa Religion, prit sa route de ce costé-là & y étant arrivé se logea avec toute sa famille dans une pauvre maison de Village, éloignée de tout commerce des hommes. Leur mal-heur n'empêcha pas plusieurs personnes de qualité de les venir visiter & de les flatter de l'esperance d'un prompt retour: Mais le bon vieillard leur répondoit qu'ils devoient se réjouir de leur bon-heur & non pas déplorer leur misere; qu'ils s'estimoient heureux de souffrir l'exil & la pauvreté pour l'amour de celui qui avoit quitté le Ciel sa patrie & qui s'estoit rendu pauvre pour nous; que le chemin de la terre au Ciel estoit par tout égal; qu'on trouvoit Dieu en tout país & que sa presence feroit de leur exil une espece de Paradis.

Cambacundono plus furieux que jamais, & pour le mépris que les Dames Chrétiennes avoient fait de son amitié & pour l'attachement que Justo Ucondono témoignoit à sa Religion, après avoir proferé mille blasphêmes contre la Loy de Dieu & traité les Peres de gens apostez pour luy enlever sa Couronne, fortifié qu'il estoit dans ce sentiment par les gens de sa Cour la plupart idolâtres & qui ne s'accommodoient pas de la morale Chrétienne, fait signifier le lendemain matin au Pere Provincial un Edit conçu en ces termes.

Nous ayant esté remontré par nos fideles serviteurs les gens de nostre Conseil, que des Religieux étrangers estoient venus dans nos Etats où ils preschent une Loy contraire à celle du Japon, & qu'ils avoient même eu la hardiesse de ruiner des Temples dediez à nos Camis & à nos Fotoques. Quoy que cet attentat meritaît les derniers chastimens, voulant bien cependant leur faire grace, nous leur commandons sous peine de la vie de sortir dans vingt jours du Japon, pendant lequel temps il ne leur sera fait aucun tort ni dommage: Mais ce terme expiré, s'il s'en trouve encore dans nos Etats, nous ordonnons qu'ils soient saisis & punis comme criminels au premier chef. Pour les Marchands Portugais nous leur permettons d'aborder à nos ports, d'y entretenir leur commerce accoutumé & de demeurer dans nos états tant que nos affaires le requerront: mais nous leur défendons d'a-

Tome II.

Yyy

XIV.
Dom Augustin retire Ucondono dans ses terres.

XV.
Edit de Cambacundono contre les Chrétiens & contre les Peres.

mener aucun Religieux étranger sous peine de confiscation de leurs vaisseaux & de leurs marchandises.

Cet Edit fut signifié au Pere Provincial, lequel répondit aussitôt qu'il n'estoit pas en son pouvoir d'y obeir, veu qu'il n'y avoit qu'un navire dans tout le Japon qui dût retourner aux Indes, & qu'il ne devoit partir que dans six mois. L'Empereur ayant sçu que ce que le Pere disoit estoit vray, luy ordonna d'assembler tous ses Religieux à Firando & d'y attendre le premier embarquement. Il commanda aussi à tous les naturels Japonnois qui prêchoient la Loy de Dieu de sortir du Japon & de s'en aller aux Indes avec les Peres, condamnant à mort ceux qui y feroient trouvez après le terme expiré. Ensuite il fit défense à tous ses Sujets de plus porter ni Croix, ni Chapelets, ni marque aucune de Religion Chrétienne. Il mit aussi des soldats dans toutes les maisons des Jesuites, & jura ou que les Chrétiens changeroient de Religion, ou qu'ils perdroient tous la vie. Cet Edit fut publié & affiché à Facata & aux principales Villes du Japon.

XVI.
Le P. Provincial assemble tous les Peres à Firando.

Le Pere Provincial ne sçachant dans une conjoncture si fâcheuse quelle resolution prendre, demanda conseil aux Seigneurs Chrétiens qui estoient à la Cour. Tous furent d'avis qu'il falloit ceder au temps autant que la conscience le pouvoit permettre & ne faire aucun exercice public de Religion; mais assembler tous les Peres à Firando pour faire connoître à l'Empereur qu'on obeïssoit à ses Edits, parce qu'il y avoit danger que résistant à ses volontez il n'en vint à la dernière violence. Aussitôt le Pere Provincial écrivit à tous ses Religieux répandus par tout le Japon, qu'ils eussent au plutôt à se rendre à Firando, excepté ceux qui tout considéré devant Dieu, jugeroient qu'il seroit nécessaire pour le bien de l'Eglise qu'ils demeurassent cachés dans le lieu de leur residence, principalement à Bungo & à Meaco. Il ordonna de plus qu'ils eussent à livrer aux Officiers de l'Empereur les Eglises & les maisons de Meaco, d'Ozaca & de Sacay après en avoir retiré tous les ornemens qu'ils donneroient en garde à quelques Chrétiens jusqu'à ce que cette tempeste fût passée.

Il y avoit alors dans tout le Japon six-vingt Religieux de la Compagnie de JESUS. Tous se rendirent à Firando selon l'ordre qu'ils en avoient reçu, excepté le Pere Organtin qui demeura à Ozaca avec un Frere, & un autre Pere qui ne quitta point Bungo, tous travestis pour n'estre point reconnus. Ceux

qui estoient à Meaco voulurent avant que de partir renvoyer tous les Seminaristes chez leurs parens: Mais ces jeunes enfans quoy qu'on leur pût dire, ne voulurent jamais quitter les Peres. Il n'y en eut que trois fort petits qui s'en retournerent en leur pais; les autres donnerent par écrit la resolution où ils estoient d'abandonner leurs parens, leur pais, leurs biens, leurs esperances & généralement tout ce qu'ils possédoient sur la terre pour l'amour de JESUS-CHRIST & pour la défense de la Foy. C'est au Pere Organtin qu'ils donnerent leur protestation écrite de leur main, & c'est luy qui l'a mandé de ce pais-là.

Les Peres estant assemblez à Firando au mois d'Aoust de l'an 87. on mit en deliberation si l'on obeïroit à Cambacundono qui leur commandoit de sortir du Japon. Tous d'un commun accord furent d'avis que les Prestres, les Predicateurs, les Catechistes & tous ceux qui pouvoient aider & consoler les ames devoient demeurer. Pour les Novices de la Compagnie quelques-uns jugeoient qu'il les falloit mettre à couvert de cette tempeste dans quelque Ville du Japon, pour prendre un jour la place de ceux que la misere ou la persecution enleveroit de ce monde: Mais tous les autres qui estoient en bien plus grand nombre furent d'un avis contraire, & il fut arrêté que les Novices entreroient comme les autres dans le champ de bataille & se disposeroient avec eux à gagner la palme du martyre.

XVII.
Ce qui fut résolu dans l'assemblée.

Voicy donc quatre articles qui furent arrestez dans cette Congregation. Le premier, que ne se trouvant personne qui osât parler en leur faveur à Cambacundono, chacun offriroit à Dieu ses Messes, ses prieres, ses devotions & ses penitences, afin qu'il plût à sa divine Majesté luy toucher le cœur & le faire changer de resolution pour son honneur & sa gloire.

Le deuxième, que s'il persistoit dans sa mauvaise volonté, chaque Religieux feroit à Dieu un sacrifice de sa vie & mourroit plutôt que de quitter le Japon; puis qu'estant les Pasteurs de cette nouvelle Eglise composée de tant de milliers de Chrétiens, ils estoient obligez de garder leur troupeau au peril de leur vie; & que s'ils quittoient le Japon, les nouveaux Chrétiens estant destituez de tout secours spirituel & temporel seroient en danger de renoncer la Foy.

Le troisième, que demeurant dans le pais ils prendroient bien garde de ne pas irriter l'Empereur, mais qu'ils aideroient les Chrétiens le plus discretement & le plus secretement qui leur

feroit possible, jusqu'à ce que la necessité les obligeast de se déclarer. C'est pourquoy qu'ils se contenteroient d'instruire les Chrétiens & de leur administrer les Sacremens dans des maisons particulieres, comme on faisoit en la primitive Eglise pendant le temps de la persecution, & comme l'on fait encore dans les Royaumes heretiques.

Le quatrième, qu'ayant encore cinq ou six mois de temps jusqu'au depart du navire, ils se disposeroient par leurs prieres & par leurs mortifications à se rendre dignes de souffrir la mort & toutes sortes de tourmens pour la défense de la Foy. Parce qu'il estoit seur que le vaisseau estant parti & Cambacundono sçachant que les Peres ne se feroient pas embarquer dedans, il les condamneroit tous à la mort.

XVIII.
Mouve-
mens que
causa cet
Edit dans
l'esprit des
Chrétiens
& des
Payens.

Ce reglement estant fait & arresté chacun se mit en devoir de l'exécuter. Cependant on ne peut exprimer le mouvement étrange que cet Edit causa dans tout le Japon; principalement parmi les Chrétiens qui se voyoient sur le point d'estre sans Prestres, sans Confesseurs, sans Predicateurs, sans Messes, sans Eglises & sans Sacremens, au milieu des idolâtres qui n'attendoient que le moment de se jeter sur eux comme des loups affamez sur un troupeau de brebis destituées de leur Pasteur: & comme les nouvelles grossissent toujours en chemin, ils apprenoient chaque jour des bruits qui les accabloient de douleur. Tantost on leur disoit que Cambacundono avoit condamné tous les Peres à estre crucifiez & les Eglises à estre brûlées: tantost qu'il avoit ordonné qu'on mît à mort tous ceux qui porteroient des Croix, des Chapelets & autres choses semblables.

Quoy que ces bruits ne fussent pas veritables: cependant parce qu'on croit aisément le mal qu'on craint, la plupart des Chrétiens tenoient la chose comme assurée: Mais lorsqu'ils virent tous les Peres se retirer à Firando, ils ne douterent plus de la verité du fait. Ce fut alors un concours general de toutes parts au lieu où ils estoient pour recevoir les derniers Sacremens & pour se disposer à la mort. Ils se jetoient à leurs pieds, & fondoient en larmes en prenant congé d'eux. D'autres ne pouvoient se résoudre à les quitter, mais s'offroient à leur tenir compagnie & à mourir avec eux. Les Peres les consolèrent le mieux qu'ils pûrent, les assurant qu'ils ne les abandonneroient jamais.

Ce n'est pas seulement les Chrétiens qui furent troublez de cet Edit, les Payens mêmes en conceurent de l'indignation & ap-

pelloient Cambacundono un Tyran injuste & inhumain qui traitoit si mal des étrangers si sages, si habiles, si modestes, & si vertueux. Car c'est une coûtume autorisée dans le Japon de laisser à chacun la liberté de vivre dans telle Religion qui luy plaist. Cependant Cambacundono après cette premiere demarche se faisoit un point d'honneur de ne point reculer, & sçachant que les Roïaumes d'Arima & d'Omura estoient remplis de Chrétiens, il en fit raser les principales forteresses, tant pour les empêcher de se revolter contre luy, que pour se vanger de l'affront que luy avoient fait les Dames Chrétiennes de ce Royaume, en refusant de luy obeïr.

Le terme des six mois qui avoit esté donné aux Peres estant expiré & le vaisseau estant sur le point de partir, le Pere Provincial alla trouver le Capitaine & le pria de représenter à Cambacundono, qu'il ne pouvoit pas recevoir dans son bord tous ceux XIX.
Departement des
Peres par
le Japon.
qui devoient s'en retourner aux Indes, parce que le nombre en estoit trop grand & que son vaisseau estant chargé de marchandises & d'un grand équipage, il courroit risque de se perdre, qu'il en prendroit quelques-uns cette année & qu'il porteroit les autres l'année suivante. Ceux qui devoient passer avec luy étoient trois Religieux qu'on envoyoit à Macao Ville de la Chine, pour y prendre les ordres & qui devoient retourner ensuite. Le Capitaine du vaisseau écrivit à l'Empereur, & la lettre fut portée par un Portugais nommé Emmanuel Lopez. Comme il fut quelque mois en chemin, nous dirons ce qui arriva cependant dans le Ximo.

Les Peres ayant fait sçavoir secrettement aux Rois & aux Seigneurs Chrétiens la resolution qu'ils avoient prise de demeurer dans le Japon, ces Princes les inviterent à l'envy l'un de l'autre à se retirer dans leurs Etats, sans apprehender le danger où ils se mettoient d'encourir la haine de Cambacundono & de perdre eux-mêmes la Couronne & la vie. Le Roy d'Omura en prit douze; le Roy de Bungo cinq; le Gouverneur de Firando quatre; La Princesse Maxence qui demouroit dans le Royaume de Chicungo en eut deux; Dom Jean d'Amacusa neuf; Le Roy d'Arima prit tous les autres, c'est-à-dire soixante & dix Religieux & presque autant de Seminaristes qui estoient venus de Meaco. Il leur donna à tous des maisons fort commodes pour exercer leurs fonctions & leur fournit tout ce qui leur estoit nécessaire pour leur subsistance. Son zele fut si grand, que sans avoir égard à l'Edit

de l'Empereur, il commanda à tous ses vassaux qui demouroient dans Ximabara, Cogiro & Miro, terres qu'il avoit reprises l'année precedente sur le Saxuman de se faire Chrétiens. Plus de deux mille receurent le Baptême au commencement de cette année 88.

Nous avons dit que Cambacundono dans la division qu'il fit des Royaumes de Ximo avoit osté une terre à Isafay parent du Roy d'Arima & l'avoit donnée à un fils de Riozogi. Après son départ Isafay demanda du secours à son cousin le Roy d'Arima pour recouvrer sa terre, avec promesse de rendre tous ses vassaux Chrétiens. Cette terre estoit située entre le Royaumes d'O-mura & celui d'Arima. Le Roy Protais ne balança pas sur cette proposition & l'aida à la recouvrer. Isafay tint sa promesse & se rendit Chretien avec tous ses Sujets. Cambacundono ayant sceu ce qui s'estoit passé, en parla à Dom Augustin son Amiral. Celui-cy mania cette affaire avec tant d'adresse, que l'Empereur donna le tort au fils de Riozogi, & Isafay fut maintenu dans sa possession.

XX.
Dom Augustin rend de grands services à la Religion.

Il avoit bien du chagrin de voir encore dans sa Cour deux Chrétiens declarez; à sçavoir Dom Augustin & Simon Condera Lieutenant General de sa cavalerie: Mais craignant de perdre ces deux braves Officiers comme il avoit fait Ucondono, & ne doutant point qu'ils ne quittassent plutôt son service, que d'abandonner la Foy, il dissimula son ressentiment & ne les pressa point sur leur Religion. On ne peut dire les bons offices que ces deux grands Capitaines rendoient aux Chrétiens: Car ils donnoient avis aux Peres de tout ce qui se passoit, & empêchoient Cambacundono d'exercer sur eux toutes les violences que sa passion luy suggeroit de faire.

Dom Augustin, comme nous avons dit, avoit retiré Justo Ucondono dans une Isle nommée Junogima qui luy appartenoit & luy fournissoit tout ce qui luy estoit nécessaire, le Pere Organtin y demouroit aussi comme dans un lieu fort retiré & d'où il pouvoit commodément visiter son Eglise de Meaco, parce qu'il n'y avoit qu'un petit bras de mer à passer. Il estoit à une lieüe du port dans une petite maison champêtre environnée de bois & de montagnes. Justo demouroit à une lieüe de luy & son Pere Darie avec toute sa famille en estoit éloigné de dix. Ils vivoient là contents & satisfaits de pouvoir servir Dieu dans une Isle deserte, éloignez des embarras de la Cour & du commerce du monde.

Ce qui les consolait davantage, c'est qu'ils avoient le Pere Organtin avec eux, qui leur administrait les Sacremens. Dom Augustin & Simon Condera estant venus visiter leur amy Justo Ucondono furent là quelques jours à s'affermir les uns les autres dans la resolution de plutôt mourir que de renoncer la Foy. Dom Augustin qui sentoient bien qu'il n'y avoit point de seureté pour luy dans la Cour, se prepara à la mort par une confession qu'il fit au Pere Organtin. Il établit un Cavalier Chretien Gouverneur de l'Isle, avec ordre de n'y laisser entrer que des Chrétiens & luy assigna des fonds suffisans pour leur nourriture.

L'Edit de Cambacundono ayant esté publié par tout le Japon, au lieu d'épouvanter les serviteurs de Dieu, les remplit de joye & de courage dans l'esperance qu'ils avoient de mourir pour IESUS-CHRIST. Plusieurs Cavaliers quitterent leurs Charges & abandonnerent leurs biens pour se retirer dans l'Isle de Junogima où estoit Justo Ucondono. Mais il y eut des Dames Chrétiennes qui firent des actions dignes d'une éternelle memoire. Entre autres deux qui estoient au service de la Reyne femme de Cambacundono. L'une s'appelloit Madeleine & l'autre Jeanne. Madeleine estoit mere de Dom Augustin & Secrétaire des commandemens de la Reyne. Aussi-tôt que l'Edit fut publié elles demanderent toutes deux leur congé, disant qu'elles vouloient vivre & mourir Chrétiennes. La Reyne qui les aimoit tendrement pour leur rare vertu, fit tout son possible pour les retenir. Elle les conjura de dissimuler leur Religion & de se contenter d'estre Chrétiennes de cœur, les assurant qu'elle ne les obligerait jamais de rien faire contre leur conscience. Mais Madeleine luy répondit gravement: *Madame, les Chrétiens n'ont point deux visages, l'un de mensonge & l'autre de vérité; ils ne savent ce que c'est que de dissimuler en matiere de Religion. Qui voit leur visage, voit leur cœur. S'il ne s'agissoit pas de l'intérêt de Dieu, il n'y a rien que nous ne fissions pour obeir à vostre Majesté: Mais ces déguisemens ne sont point permis dans la Religion Chrétienne; ne pas professer sa créance c'est la renoncer. Pourvons-nous desobeir au Dieu du Ciel, pour obeir aux Rois de la terre?* La Reyne ne pouvant rien gagner sur leur esprit, leur donna leur congé avec beaucoup de douleur. Elles sortirent donc du Palais: mais elles demurerent dans Ozaca attendant le retour de Cambacundono, & se flattant de l'esperance qu'il les feroit mourir comme Chrétiennes.

XXI.
Constance de quelques Dames Chrétiennes.